

# BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

## AUVERGNE RHONE-ALPES

N° 2 : FEVRIER 2023



### SOMMAIRE

**Bilan mensuel des déclarations  
à l'OMAA :**  
Page 2

**Frelon asiatique :**  
- Point de situation  
- Faut-il piéger au printemps ?  
Pages 3-4

**Focus technique :**  
La Qualité toxicologique des cires  
utilisées en apiculture  
Pages 5-6

**Actualités du mois :**  
Page 7

Après des conditions climatiques tempérées début janvier, l'hiver a fait son apparition. L'activité des ruchers a donc été ralentie et celle des apiculteurs aussi.

Néanmoins, il est toujours intéressant de faire des comptages à cette période de l'année pour pouvoir réaliser un traitement complémentaire si besoin. Il n'est jamais trop tard pour se préoccuper du varroa.

Si les températures se radoucissent, pensez à vérifier les réserves alimentaires car avec la reprise du couvain et de l'activité, la consommation pourra être très rapide.

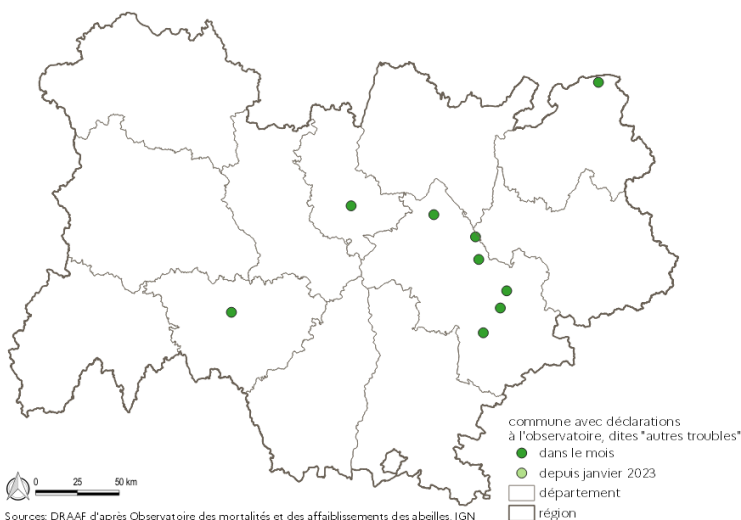




# Bulletin mensuel des déclarations à l'OMAA

## Le Guichet unique

Le guichet unique a enregistré 13 déclarations au mois de janvier 2022, 2 classées DS1 et 11 classées dans la voie « autres troubles ».



Sources: DRAAF d'après Observatoire des mortalités et des affaiblissements des abeilles, IGN

## Voie « autres troubles »

11 déclarations ont été orientées vers la voie « autres troubles » dont 5 sont en cours d'investigation terrain.

6 autres ont fait l'objet d'échanges téléphoniques entre l'apiculteur et le guichet unique : elles concernent essentiellement l'échec de traitements varroa ainsi qu'un cas de famine.

Des dossiers de pharmacovigilance ont été constitués auprès de l'ANMV par précaution, néanmoins, l'échec peut être attribué à d'autres facteurs que l'inefficacité du médicament.

8 déclarations émanent d'apiculteurs isérois, département toujours constant dans son implication dans le dispositif.

## Dangers sanitaires de catégorie 1- Maladies réglementées

2 suspicions de maladies réglementées ont été faites au mois de janvier.

Dans le Puy de Dôme, il s'agit d'un foyer secondaire de loque américaine détecté dans la commune de Courpière, dans la zone de protection, autour des derniers foyers en cours. Nous rappelons que les mouvements de ruches (entrées et sorties) dans cette zone sont interdits (sauf dérogation à demander auprès de la DDPP). Suivez l'évolution des arrêtés préfectoraux et des zones réglementées auprès des DDPP.

Nouveau cas de loque américaine sur la commune d'Abondance (74), les arrêtés préfectoraux sont en cours de publication.

Retrouvez la vue régionale des zones réglementées : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/cartes-des-communes-et-zones-reglementees-a3481.html>



Sources: DRAAF d'après Observatoire des mortalités et des affaiblissements des abeilles, IGN

## Mortalité massive aigüe

Aucune suspicion de mortalité massive aigüe n'a été déclarée à l'observatoire en janvier.



# Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



## Point de situation « frelons asiatiques » : Données FRGDS AuRA

Nous sommes arrivés au terme de la campagne 2022, le 31 janvier. En voici le bilan final :

La plateforme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr) a enregistré 6535 signalements correspondant à des déclarations de nids et d'individus de frelons asiatiques (FA).

C'est un total de 3844 nids découverts dans la région depuis début février 2022. Par rapport à la campagne 2021 (1983 nids découverts), le nombre de nids découverts a quasiment doublé (augmentation de +94%).

L'année aura été marquée par une pression de prédation forte, à la fois par le FA et aussi par la présence du frelon européen.

Beaucoup de petits ruchers ont été impactés par la perte de colonies (faibles en population ou des essaims de renouvellement de cheptel pour l'année suivante), chez les particuliers comme les pros !

Au total, 2732 communes ont été concernées et 2720 nids ont été détruits, soit un taux de destruction d'environ 72%. Ce qui est très correct compte-tenu de l'hétérogénéité des financements pour la destruction des nids entre les différents territoires. De gros efforts de travail ont été menés par les différentes sections apicoles pour détruire un maximum de nids pendant l'été et l'automne.

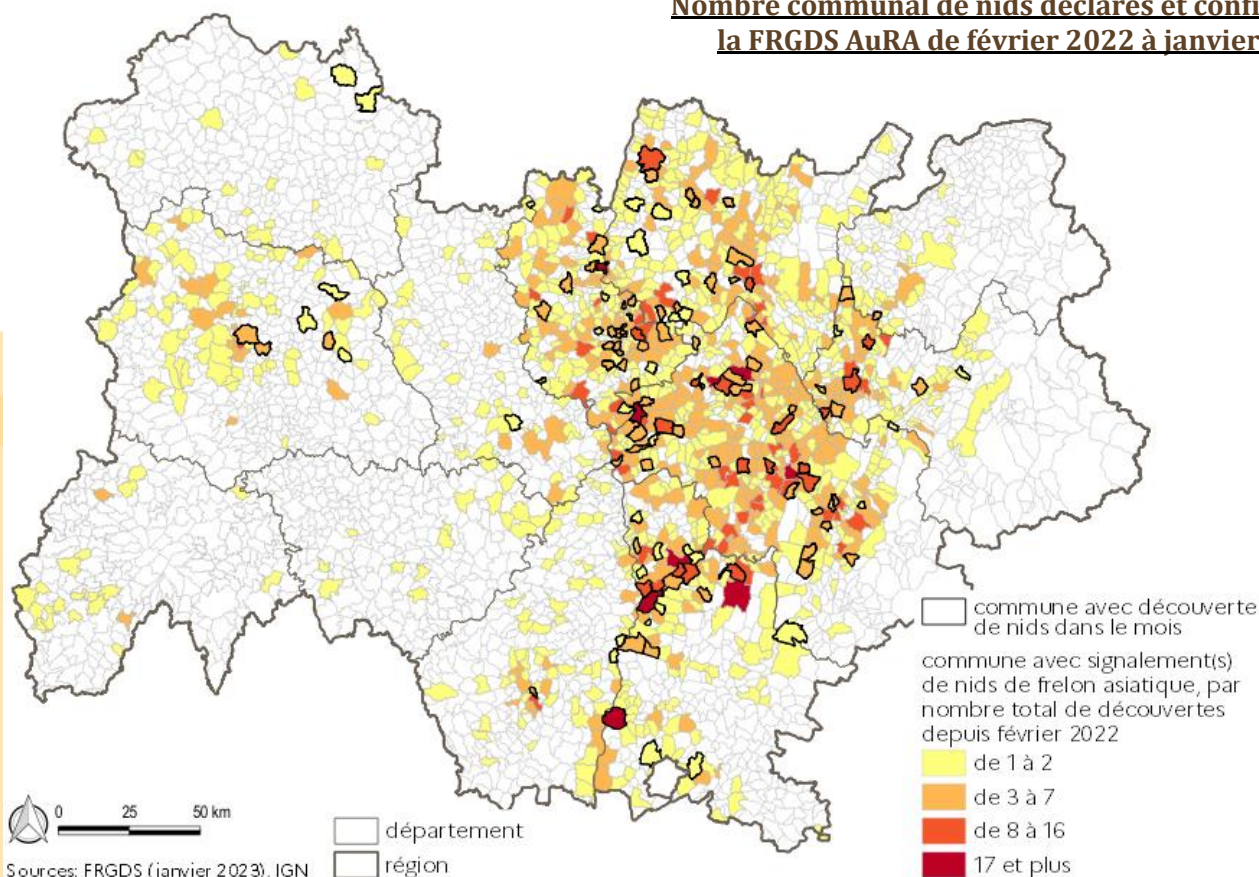
Les nids découverts ce mois-ci (152) sont des nids secondaires vides, à la cime des arbres, en cours de détérioration par la météo ou les oiseaux (voir photo). Ils ne seront pas réinvestis à la saison suivante. Pour tous, il convient d'être vigilant par rapport à la présence de nid primaire dans le secteur au printemps.



Nid secondaire vide en cours de détérioration ...

Source Plateforme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

### Nombre communal de nids déclarés et confirmés par la FRGDS AuRA de février 2022 à janvier 2023





# Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



## Faut-il piéger le frelon asiatique au printemps ?

Face à l'explosion du nombre de nids découverts ces 2 dernières saisons, il émane une volonté forte et légitime des apiculteurs de protéger leurs ruches de ce prédateur. Le piégeage sélectif des fondatrices au printemps serait une action à la portée de l'apiculteur.

**Y a-t-il un impact sur la biodiversité alors qu'une multitude d'espèces est en plein développement à cette période ? Quel est l'effet du piégeage des fondatrices sur l'installation des nids de FA plus tard en saison ? Et par conséquent sur la pression de prédation sur les ruchers des zones piégées ? Sont autant de questions qui restent encore en suspens.**



Source : Georges Picot, GDS01

Piège artisanal sélectif de type nasse

Pour tenter de répondre à ces questions (alors que les résultats de l'étude menée par l'ITSAP et le MNHN de 2016 à 2019 ne sont pas complètement rendus), la **FRGDS en collaboration avec les sections apicoles de son réseau départemental** a mis en place en fin 2021, un Plan Régional de Piégeage de Printemps en AuRA. Il s'agit d'une **opération expérimentale de piégeage de printemps, structurée et encadrée** sur tout le territoire AURA pour une durée de 3 ans.

Au vu de l'hétérogénéité des actions et des moyens mis en œuvre dans les départements ayant optés pour un piégeage de printemps (piégeage de masse, pièges de conception et de nature différentes avec pour certains un impact fort sur la biodiversité), **il importe que ces actions de piégeage de printemps soient menées sous forme d'expérimentation**. Il est nécessaire également de coordonner les résultats et les évaluations de ces tests afin de **pouvoir mesurer l'efficacité des dispositifs sur la prolifération ou la maîtrise du nombre de nids de frelon asiatique tout au long de la saison**. La réussite du projet est conditionnée par le nombre de résultats obtenus sur l'ensemble du territoire.

**Pour en savoir plus ou pour participer à cette action d'ampleur sur le piégeage de printemps, suivez ce lien qui vous permettra d'accéder aux infos et instructions :**

<https://www.frelonsasiatiques.fr/documents-utiles/categorie/2/liste>

Télécharger le dossier zippé : « **Plan Piégeage de Printemps en AuRA** ».

Vous y trouverez les infos pour lancer une opération de piégeage cadrée :

- la **Note du plan de piégeage** qui détaille le contexte et les bonnes pratiques de piégeage de façon à limiter l'impact environnemental,
- un **outil Excel de saisie des données de terrain** à remonter à votre réfèrent départemental pour consolidation des résultats.

# La qualité toxicologiques des cires utilisées en apiculture

La mauvaise qualité toxicologique des cires a été identifiée comme étant un des facteurs d'affaiblissement du couvain et des colonies, mettant en difficulté plusieurs dizaines d'exploitations apicoles situées dans les régions Centre, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes.

### La cire d'abeille au fil des siècles

La cire d'abeille est exploitée par les hommes depuis le néolithique. Au fil des siècles l'emploi de la cire d'abeille s'est étendu à bien des domaines dont les principaux sont la liturgie, la mécanique, l'art, la pharmacopée et la cosmétique. La cire provenait pour l'essentiel des galettes de miel que les apiculteurs prélevaient dans des essaims sauvages ou qu'ils élevaient dans des ruches à panier. Au milieu du 19ème siècle, une invention allait bouleverser les pratiques apicoles et renouveler l'intérêt des apiculteurs pour la cire que leur fournissaient les abeilles. L'élevage des abeilles dans des ruches à cadres mobiles (Langstroth, Dadant,...) donna en effet un nouveau rôle à la cire qui, mise à disposition des abeilles sous forme de feuilles gaufrées, allait leur servir de fondation pour construire les rayons. Dès lors, les apiculteurs « mobilistes », se sont procurés directement chez des ciriers ou des marchands de matériel apicole les feuilles de cire gaufrées dont ils avaient besoin pour équiper leurs cadres mobiles.

### Aujourd'hui, d'où provient la cire que l'on achète ?

Les ciriers transforment la cire que leur fournissent les apiculteurs et certains groupements apicoles ou bien qu'ils achètent auprès de grossistes et de négociants. La filière apicole française n'est pas autosuffisante pour alimenter les apiculteurs avec de la cire d'abeille produite sur le territoire. La quantité de cire produite en France correspond environ à 1,5% de la production de miel, c'est à dire environ à 300-500 tonnes de cire produite selon les années. Ces quantités sont bien insuffisantes pour satisfaire la demande (apiculture, industries cosmétique et agroalimentaire...), c'est pourquoi plus de 2500 tonnes de cire supplémentaires sont annuellement importées principalement de Chine, des pays d'Amérique du Sud et d'Afrique (Sources : Thèse DV Schryve Agnès, 2016, enquête de la BNEVP).



### La qualité toxicologique, de quoi parle-t-on ?

L'histoire montre que ce commerce a été rapidement victime de falsification comme de nombreux produits de haute valeur ajoutée. L'adultération de la cire d'abeille par des cires minérales, végétales ou des graisses animales est parfois à l'origine de problèmes sanitaires sur les colonies d'abeilles dont les conséquences sont économiquement préjudiciables pour les exploitations apicoles (perte de cheptel, sous-production d'essaims et de miel). En plus d'être falsifiée avec des agents de coupage, la cire peut également être contaminée par des résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires.



Source : Muriel Orłowski, DDPP26

Différentes qualités de cire à gaufrer

## Quels sont les effets d'une cire de moindre qualité sur les colonies ?

Différentes études montrent que les contaminants retrouvés dans les cires affaiblissent les colonies et augmentent :

- les risques de mortalité des colonies
- les risques d'évènements liés à la reine
- le temps de développement larvaire ; ce qui peut favoriser la reproduction du varroa
- la sensibilité aux pathogènes

Les principaux symptômes observés lors de l'introduction de cire contaminée par différents toxiques sont les suivants :

- couvain en mosaïque avec présence de larves rabougries et irrégularité des âges larvaires malgré une ponte homogène
- constructions désordonnées
- difficultés d'acceptation des cires
- effondrement et/ou déformation de la feuille de cire.

## Comment s'assurer d'introduire une cire de bonne qualité dans la ruche ?

A ce jour, il n'existe pas de réglementation permettant aux apiculteurs et aux ciriers de se référer à des seuils en deçà desquels la cire peut être introduite sans danger dans la colonie. Pour autant, quelques gestes simples permettent de réduire les risques :

- Réduire le recours à l'achat de cire dans le commerce en utilisant les cadres à jambage, ou en gaufant soi-même sa cire,
- Assurer la traçabilité des cires introduites dans le cheptel (code couleur sur têtes de cadres par exemple) permet d'identifier plus facilement les cadres qui peuvent affecter le développement de la colonie.
- Demander à votre fournisseur l'origine de la cire, le numéro de lot (conserver ce dernier en cas de problème) et si des analyses toxicologiques sont disponibles (résidus de pesticides et produits adultérants).

## Et en cas de suspicion ?

Vous soupçonnez des effets délétères liés à la qualité de vos cires, n'hésitez pas à le déclarer au guichet unique de l'OMAA : 04.13.33.08.08

## Pour aller plus loin :

- Outil d'interprétation des analyses toxicologiques : <https://www.beetools.uliege.be/beetowax/>
- Article de l'ITSAP-institut de l'abeille : <http://blog-itsap.fr/ladulteration-de-cire-dabeilles-pratique-frauduleuse-difficile-a-enrayer/>
- Dossier « Qualité des Cires » sur le site de l'ADA AURA : <https://www.ada-aura.org/informations-techniques-et-reglementaires/qualite-des-cires/>.

## Sources bibliographiques :

- Thèse DV Schryve Agnès, 2016 : <https://itsap.asso.fr/wp-content/uploads/2017/01/16ly-114-002.pdf>
- Enquête de la BNEVP : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/92154?token=d22622bf233444ebde1a0110ef2c08cece6b3fa2a3700b50a943ea919d5cb2e3>
- Sub-Lethal Effects of Pesticide Residues in Brood Comb on Worker Honey Bee (*Apis mellifera*) Development and Longevity. Judy Y. Wu, Carol M. Anelli, Walter S. Sheppard (2011)
- ILVO (Instituut voor landbouw, visserij en voedingsonderzoek), Dr Wim Reybroeck, 2017



Comparaison entre 2 cadres d'une même ruche (cadre de gauche avec cire adultérée)

Source : ADA AuRA



Cadre à jambage fraîchement bâti

Source : ADA AuRA

# Actualités

**LES RÉSISTANCES DE VARROA AUX ACARACIDES**  
Bien les comprendre pour mieux gérer la pression parasitaire de Varroa dans ses colonies

Interapi vous invite à un webinaire dédié à ce sujet :  
> Le vendredi 24 février, de 9h à 11h <

**Au programme :**

- Etat des lieux de nos connaissances sur les phénomènes de résistances chez Varroa
- Réflexion autour de leur impact sur l'efficacité des traitements
- Présentation de quelques solutions pour limiter leur apparition et gérer leur expression
- Mise en avant des savoirs et pratiques clés permettant de surveiller l'efficacité des traitements varroa en fin de saison et de réagir à temps en cas d'échec de traitement

**JE M'INSCRIS À L'ÉVÈNEMENT**

Une intervention de l'ADA AURA et d'Apinov dans le cadre d'un projet Interapi

Logos: Inter Api, ADA AURA, APINOV

## EVENEMENTS : SAVE THE DATE !

Les résistances de varroa aux acaricides  
24 février 2023

Webinaire gratuit pour tous :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSesf0iyDf5BkgwXi-y9vofeo1OvqrQSCiPxG8v\\_1tkpYz0u2w/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSesf0iyDf5BkgwXi-y9vofeo1OvqrQSCiPxG8v_1tkpYz0u2w/viewform)

## Webinaire en ligne :

[Jeudi de PrADE - Apiculture / Agriculture : Dialoguer, expérimenter, modifier les pratiques - YouTube](#)

## Recensement d'initiative en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation dans les paysages agricoles

Un recensement pour :

- Mettre en avant les bonnes pratiques retenues par le Comité de recensement et de les partager à l'échelle nationale
- Promouvoir et diffuser une diversité d'initiatives affichées sur une cartographie nationale
- Montrer aux acteurs qui façonnent le paysage agricole que des solutions diversifiées existent et sont applicables
- Appuyer et faciliter la démultiplication des solutions et donner envie aux acteurs qui façonnent le paysage agricole de s'engager

Les initiatives qui ne sont pas mises en place en milieu rural mais qui peuvent s'appliquer dans ce dernier sont aussi acceptées. Attention, les délais pour déposer une initiative sont courts ! La date limite pour déposer ces initiatives a été fixée au 28 février 2023.

Pour en savoir plus : <https://cutt.ly/39t4SHY>

Dans le cadre du Plan national pollinisateurs et de son Axe 6 : Partage de pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs

**RECENSEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DES INSECTES POLLINISATEURS ET DE LA POLLINISATION DANS LES PAYSAGES AGRICOLES**

Ne ratez pas l'occasion de valoriser votre action et partager vos bonnes pratiques !

Inspirons les acteurs qui façonnent le paysage agricole !

Montrons que des solutions existent !

Date limite de dépôt des dossiers :  
**Le 28 février 2023**

**Cliquez ici pour proposer mon initiative**

© S. Bellanger

Dans le cadre du Plan national pollinisateurs et de son Axe 6 : Partage de pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs

Logos: GOUVERNEMENT, Contrat de Solutions, ÉCOPHYTO